



Pension alimentaire à enfant majeur

Par **Ghislaine69**, le **14/07/2009** à **09:07**

Bonjour,

Divorcée depuis 2 ans, je perçois une pension alimentaire de 200€ pour mon fils. Celui-ci a atteint sa majorité en mai 2009.

Mon ex mari ne veut plus me verser la pension alimentaire, sous prétexte que mon fils travaille depuis septembre 2008 (CDI 26H/s - revenu mensuel 700€) et qu'il est donc financièrement autonome.

Moi, je considère qu'habitant chez moi, je subviens toujours à ses besoins (alimentaire et autre), le salaire qu'il perçoit ne lui permettant d'assumer que ses frais personnels.

Mon ex mari, doit-il continuer à me verser cette pension alimentaire ou non ?

Merci

Par **jeetendra**, le **14/07/2009** à **09:14**

bonjour, tant que votre ex-conjoint n'a pas été autorisé par le juge aux affaires familiales, il doit continuer à s'acquitter de son obligation alimentaire envers son fils majeur, cordialement